



Conseillers en exercice		45
Présents		35
Nombre de pouvoirs		7
Votants		42

DELIBERATION du CONSEIL de la Communauté

N° 2024 – 071

MODIFICATION D'AUTORISATION DE PROGRAMME

ET DE CREDITS DE PAIEMENTS

Séance du 18 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 18 septembre 2024 à 18h30, les membres composant le Conseil de la Communauté de communes Creuse Grand Sud se sont réunis à la salle polyvalente de VALLIERE, au nombre de trente-cinq sous la présidence de Valérie BERTIN, Présidente, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement et par écrit le 11 septembre 2024.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs

Valérie BERTIN ; Denis PRIOURET ; Claude BIALOUX ; Philippe ESTERELLAS ; Laurent LHERITIER ; Alain DETOLLE ; Didier TERNAT ; Jean-Luc LEGER ; Catherine DEBAENST ; Stéphane DUCOURTIOUX ; Gisèle ANTON (suppléante de Guy BRUNET) ; Jean-Pierre LANNET ; Jacques MOUTARDE ; Nadine HAGENBACH ; Isabelle DUGAUD ; Michel GOMY ; Alexis TOURADE ; Serge DURAND ; Renée NICOUX ; Alain ROULET ; Marie-Hélène FOURNET ; Philippe LEFAURE ; Benjamin SIMONS ; Thierry LETELLIER ; Pascal MERIGOT ; Evelyne CHABANT ; Laurence CHEVREUX ; Pierrette LEGROS ; Christian ARNAUD ; Evelyne PINLON ; Jean-Louis JOSLIN ; Roger FOUGERON ; Gérard AUMENIER ; Didier MIOMANDRE ; Jacques TOURNIER

ETAIENT EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mesdames et Messieurs

Nadine RAVET à Didier MIOMANDRE ; Marina BONIFAS à Valérie BERTIN ; Philippe COLLIN à Denis PRIOURET ; Monique DEPEIGE à Pierrette LEGROS ; Bernard ROUGIER à Stéphane DUCOURTIOUX ; Marie-Françoise HAYEZ à Jean-Pierre LANNET ; Thierry ROGER à Isabelle DUGAUD

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

Mesdames Annick BAUCULAT et Céline COLLET-DUFAYS ; Monsieur Jacques BŒUF

M. BIALOUX présente le rapport suivant.

L'article D.5217-11 du CGCT prévoit que « *Les autorisations de programme ou d'engagement et leurs révisions éventuelles sont présentées par le président [...]. Elles sont votées par le conseil [...] lors de l'adoption du budget de l'exercice ou des décisions*



modificatives ».

La Commission d'Appel d'Offres (CAO) du 3 septembre 2024 a déclaré infructueux l'Appel d'Offres Ouvert relatif à l'élaboration du PLUi.

Le pouvoir adjudicateur souhaite engager une procédure négociée conformément à l'article R2124-3 – alinea 6 du Code de la Commande Publique permettant de réduire les prestations jugées non nécessaires sans remettre en question les modalités de concertation et de collaboration avec les Communes décidées lors de la prescription du PLUi par le Conseil Communautaire.

Pour permettre à la procédure formalisée d'aboutir, il est nécessaire d'augmenter à hauteur de 330 000 € l'Autorisation de Programme (AP) € et de répartir autrement les Crédits de Paiements (CP) relatifs à l'élaboration du PLUi, notamment en réduisant le CP de 2024 :

2024-001	TOTAL AP	2024	2025	2026	2027	2028	Réalisé
CP votés	330 000,00 €	16 800,00 €	78 300,00 €	78 300,00 €	78 300,00 €	78 300,00 €	
Reports N-1			- €	- €	- €	- €	
CP réalisés							- €
CP reportés		- €					

Cette AP serait affectée sur le chapitre budget 20, article 202.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 42

Adopté à l'unanimité

Le CONSEIL de la Communauté, après avoir entendu l'exposé qui précède et délibéré à l'unanimité, décide :

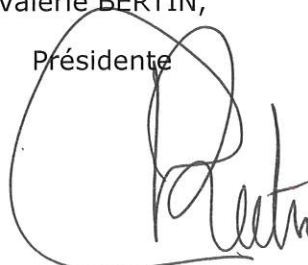
- **DE VALIDER** la modification d'Autorisation de Programme pour l'élaboration du PLUi à hauteur de 330 000 € et les Crédits de Paiements afférents tels que présenté dans le tableau ci-dessus,
- **D'AFFECTER** ces dépenses sur le chapitre budget 20, article 202,
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à signer tout document liée à la présente décision.

Ainsi fait et délibéré le 18 septembre 2024 et ont signé les membres présents après lecture faite.

AMPLIATION TRANSMISE au représentant de l'État le
PUBLIEE le

Valérie BERTIN,

Présidente



REÇU EN PREFECTURE

le 24/09/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-023-200044014-20240924-071-DE